



APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DES JEUNES DIPLOMES STAGIAIRES AU PROFIT DU SECTEUR PRIVE DE LA REGION DE DIOURBEL

NB : cet appel à candidature est une prolongation. Les dossiers déjà soumis lors du premier appel à candidatures restent valables.

Date de l'offre :	Vendredi 11 Février 2022
Validité de l'offre :	07jours
Organisation :	Agence Régionale de Développement de Diourbel /PLASEPRI-PASPED
Région :	Diourbel

L'ARD de Diourbel a bénéficié de l'appui de l'Union Européenne à travers l'AICS pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du programme PLASEPRI/PASPED « **mise en place d'un système pour l'insertion des jeunes formés dans le marché du travail** ».

Objectif général :

L'objectif global est de recueillir les demandes de candidatures de jeunes diplômés pour leur placement en tant que stagiaires au niveau des MPME formelles de la région de Diourbel qui ont adhéré à la phase 2 de la composante 3 du PASPED afin d'améliorer l'insertion et l'employabilité.

Objectifs spécifiques

- ❖ sélectionner des jeunes diplômés à la recherche d'emplois dans les différents titres de compétence exprimés comme besoins en ressources humaines par les entreprises de la région de Diourbel ;
- ❖ mettre des jeunes diplômés à la disposition des entreprises formelles de la région ;
- ❖ accompagner les MPME de la région dans la valorisation des ressources humaines mises à leur disposition

Nombre de bourses de stage mises à disposition pour les jeunes diplômés: Cent Quarante Huit (148)

Cibles :	Tous les jeunes diplômés résidant habituellement dans la région de Diourbel
Bénéficiaires :	Secteur privé de la région de Diourbel
Qualifications requises	Etre un jeune (âgé de moins de 35 ans) titulaire d'un diplôme/attestation scolaire, professionnel ou universitaire.
Constitution du dossier de candidature :	Si vous souhaitez faire acte de candidature, vous postulez à partir du lien suivant: https://forms.gle/b7WU7h9iwkz8JLow8
Processus de sélection :	<u>Le processus de sélection se fera en 2 étapes :</u> 1. Les candidats seront présélectionnés selon les domaines d'activités et les besoins en ressources humaines (spécialité et diplôme) exprimés par les entreprises ; 2. Les candidats présélectionnés devront subir un entretien avec les entreprises d'accueil pour les besoins de la sélection définitive des 148 meilleurs candidats.
Nombre de bourses à pourvoir selon le titre de compétence :	Assistant Marketing et commercial (n.10) Architecte (n.1) Assistant comptable (n.24) Assistante/Secrétaire (n.11) Caissiers (n.5) Coiffeuse (n.1) Chargé clientèle (n.2)



	<p>Electromécanicien/Génie mécanique (n.3) Gestionnaire de projet (Business plan) (n.1) Infirmier/Sage-femme (n.6) Informaticien/Assistant informatique/Infographiste (n.3) Pharmacien Assistant (n.1) Programmeur ou développeur (n.3) Restauratrice (n.5) Infographe (n.2) Technicien en Génie civil / BTP (n.6) Technicien agricole (n.10) Technicien de transformation de produits locaux/Agro-alimentaire (n.4) Technicien en saponification /Javellisation (n.2) Technicien en boulangerie et pâtisserie (n.3) Technicien en Construction Métallique (n.5) Technicien en menuiserie ébéniste (n.1) Technicien machiniste (n.1) Technicien-maintenance-machine de production (n.1) Technicien-maintenance-réseau électrique/ électrotechnicien (n.1) Technicien-maintenance-réseau-Télécommunication (n.1) Technicien-en-maintenance-réseau-Informatique (n.1) Technicien en élevage (Aquaculture/Aviculture) (n.5) Serveuse (n.2) Webmaster (n.1) Agent de recouvrement (n.4) Magasiniers/Gestionnaire de stock (n.4) Assistant laborantin (n.1) Gestionnaire de base de données (n.1) Qualiticien (n.1) Assistant Ressources Humaines (n.1) Logisticien (n.1) Chauffeur (n.1)</p>
Durée et modalités de prise en charge du stagiaire :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un contrat de stage de 9 mois sera signé entre l'ARD et le (s) stagiaire (s) sélectionné (s) ❖ Le programme PLASEPRI/PASEPED mettra à la disposition de l'ARD une subvention mensuelle de 92 000 CFCFA qui servira à prendre en charge la rémunération nette des stagiaires et éventuelles autres contributions prévues par la loi sénégalaise à la charge de l'entreprise. ❖ La rémunération nette du stagiaire sera fixée dans le contrat de stage
Date limite de dépôt	Vendredi 18 Février 2022 à 18h00 mn au plus tard.
Contact :	Pour de plus amples informations, veuillez contacter le numéro: 76 362 56 10 Email : recensementpased@gmail.com

LE DIRECTEUR DE L'ARD DE DIORBEL


